

N° 25/26-483

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine, notamment ses articles 4 et 13,

Vu le règlement intérieur modifié de l'Université, notamment son article VI-3,

Vu les délibérations n° 2025D76 du 8 décembre 2025, n° 2026D21 du 13 avril 2026 et n° 2026D33 du 29 juin 2026

ARRETE

Article 1

A la date du présent arrêté, le Business Advisory Board, formation du comité d'analyse stratégique de l'Université, est composé de la manière suivante :

- Isabelle BORDRY
- Nathalie COLIN
- Yseulys COSTES
- Philippe DA COSTA
- Marie-Claire DAVEU
- David DERRE
- Alette LELEUX
- Régis SCHULTZ
- Arnaud TAVERNE
- Elisabeth TERRAIL

Article 2

Les membres du Business Advisory Board sont désignés pour la période allant jusqu'au 1^{er} décembre 2026 inclus. Leur mandat est renouvelable.

Article 3

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juin 2026

Pr Bruno BOUCHARD

Président de l'Université Paris Dauphine - PSL